



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 26/06/23

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **IL EST INUTILE DE DEMANDER LE RENOUELEMENT DE VOTRE CARTE D'IDENTITE EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE**

A l'approche des vacances scolaires, vous êtes tentés de vouloir mettre à jour votre nouvelle adresse sur votre titre d'identité. Cette démarche n'est pas une obligation légale.

Dans un contexte où le nombre de demandes de carte nationale d'identité et passeports demeure actuellement à un niveau très élevé, le ministère de l'Intérieur et des outre-mer a décidé de reconduire, depuis le 12 avril 2023 et pour quelques mois la suspension des renouvellements de titres d'identité motivés par un changement d'adresse.

Il est toutefois possible de demander en mairie le renouvellement d'un titre pour changement d'adresse en justifiant d'une situation exceptionnelle (ex : majeurs protégés, situation particulière d'un usager...).

Déjà mise en place en 2022, cette mesure permet de donner la priorité aux usagers dont le titre est expiré, perdu ou volé. Objectif : réduire les délais de délivrance des titres d'identité.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 03 / 04 71 46 23 72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

